



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-190

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Sous-Préfecture de Parthenay / Développement local et des relations avec les collectivités territoriales

79-2023-11-28-00001 - Arrêté préfectoral fixant l'état définitif des candidatures au 1er tour de scrutin de l'élection partielle intégrale du conseil municipal et communautaire des 10 et 17 décembre 2023 de la commune de Thénezay et l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage électoraux (2 pages)

Page 3

Sous-Préfecture de Parthenay

79-2023-11-28-00001

Arrêté préfectoral fixant l'état définitif des candidatures au 1er tour de scrutin de l'élection partielle intégrale du conseil municipal et communautaire des 10 et 17 décembre 2023 de la commune de Thénezay et l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage électoraux



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Parthenay
Pôle ingénierie territoriale

Arrêté préfectoral fixant l'état définitif des candidatures au 1^{er} tour de scrutin
de l'élection partielle intégrale du conseil municipal et communautaire
des 10 et 17 décembre 2023 de la commune de Thénézay
et l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage électoraux

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 portant nomination de Madame
Emmanuel DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 11 octobre 2023 portant nomination de
Monsieur Lucas TURGIS, en qualité de sous-préfet de Parthenay ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2023 portant délégation de signature à
Monsieur Lucas TURGIS, sous-préfet de Parthenay ;

Vu l'arrêté préfectoral de convocation des électeurs de la commune de Thénézay en date du
11 octobre 2023, en vue de l'élection de quinze membres du conseil municipal et de deux
conseillers communautaires ;

Vu les déclarations de listes de candidats reçues à la sous-préfecture dans les délais
réglementaires et ayant fait l'objet d'un enregistrement définitif ;

Vu le procès-verbal du 24 novembre 2023 constatant les résultats du tirage au sort en vue de
déterminer le numéro d'ordre du panneau d'affichage attribué aux listes de candidats ;

CONSIDERANT que l'ordre retenu pour établir la liste des candidats est celui du tirage au sort
précité ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Parthenay :

.../...

ARRETE

Article 1 : La liste de candidatures pour le 1er tour de scrutin de l'élection partielle intégrale du conseil municipal et communautaire de Thénezay soumise au mode de scrutin des communes de 1000 habitants et plus est établie comme suit :

1. Liste « THÉNEZÉENS, CONTINUONS A PREPARER DEMAIN » présentée par Mme Chantal CORNUAULT-PARADIS (cf annexe 1)
2. Liste « UN NOUVEL ELAN POUR NOTRE COMMUNE » présentée par M. Jackie PROUST (cf annexe 2)

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Thénezay aux emplacements habituels d'affichage administratif de la mairie.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet de Parthenay et Madame la maire de Thénezay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Parthenay, le 28 novembre 2023

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet de Parthenay,



Lucas TURGIS